

Communiqué de presse de George PAU-LANGEVIN Ministre des outre-mer

Paris, le 26 décembre 2014

Régime de solidarité territorial de la Polynésie française

A la demande du président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, et au titre du principe de solidarité nationale au sein de la République, le Premier ministre, Manuel VALLS, a décidé d'un accompagnement par l'Etat du régime de solidarité territorial de la Polynésie française (RST), dont les difficultés se sont aggravées depuis le désengagement décidé en 2007, sous la présidence de Nicolas SARKOZY.

Cet accompagnement prévoit une dotation annuelle de 12 millions d'euros sur le triennal budgétaire 2015, 2016 et 2017. Cette dotation sera assortie d'une convention entre l'Etat et le Pays qui définira les modalités précises de cet accompagnement, s'agissant en particulier des réformes structurelles que le gouvernement de Polynésie française devra poursuivre pour équilibrer le RST et préserver son avenir au profit des Polynésiens.

Cet accompagnement prévoit également l'annulation de la dette de 6 millions d'euros contractée par la Polynésie française portant sur les évacuations sanitaires vers l'Hexagone des Polynésiens.

Enfin, cet accompagnement prévoit la fin progressive du surcoût de 30% facturé pour les évacuations sanitaires vers l'Hexagone de patients polynésiens. Cette mesure doit permettre au régime de solidarité territorial de Polynésie française de générer une économie allant jusqu'à 5 millions d'euros.

Contact presse: Service presse – 01 53 69 26 74 – mompresse@outre-mer.gouv.fr